

MAIRIE
de
DONNENHEIM
67170



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2014

Membres présents: Mr REPP Guy – Mr BOCCAGE Jean-René – Mr GRASS Marc – Mr KAPPS Christophe – Mr RITLENG Daniel – Mr GILLIG André – Mr RIVAUD Benjamin – Mr SCHISSELE Stéphane – Mme HASE-TARIANT Brigitte.

Membres absents excusés : Mme OTT-LELLIG Véronique – Mme DAVID-ROESCH Christine

ORDRE DU JOUR

- 1) **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2013.**
- 2) **Contrat de concession avec Réseau GDS.**
- 3) **Convention de contrôle des branchements privés avec Réseau GDS.**
- 4) **Compte Administratif 2013.**
- 5) **Compte de gestion 2013.**
- 6) **Bail emphytéotique concernant l'école RPI SUD.**
- 7) **Composition des bureaux de vote des élections municipales du 23 mars 2014.**
- 8) **Divers**

Monsieur Stéphane SCHISSELE est nommé secrétaire de séance.

I) Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2013.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2013.

Aucune observation n'étant formulée, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013.**

II) Contrat de concession avec Réseau GDS.

- Vu le code général des collectivités territoriales;
- Vu la présentation par Monsieur le Maire du projet de « contrat de concession et annexes »
- Vu la présentation par Monsieur le Maire du projet « de convention de contrôle des branchements privés et immeubles collectifs »
- Vu les comptes rendus de la commission « délégation de service public »
- Vu la réponse favorable du Comité Technique Paritaire de la fonction publique territoriale

Les membres du Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décident par délibération :

La procédure suivie a été celle prévue par les articles L 1411-1 et suivants du CGCT qui a conduit successivement :

- délibération du Conseil Municipal sur le principe de la délégation de service public le 30 septembre 2013
- avis de publicité et appel à candidature par voie de presse les 08 et 12 novembre 2013
- à l'ouverture de l'unique pli le 18 décembre 2013 par la commission constituée en application de l'article L 1411-5 du CGCT;
- au choix dans un premier temps de la société réseau GDS seule société candidate puis à l'enregistrement de la proposition de la société Réseau GDS le 18/12/2013
- à l'étude et l'analyse le 15 janvier 2014 par la commission, des documents remis au plus tard le 10 janvier 2014 par la société Réseau GDS comme unique entreprise ayant déposée une offre.
- à la décision, prise sur proposition de la commission, chaque conseiller municipal ayant reçu les dossiers de « délégation de service public » et de « convention de contrôle des branchements privés et immeubles collectifs » justifiant le choix de proposer la société Réseau GDS pour un contrat de délégation de service public de 40 ans du 01 avril 2014 au 31 mars 2054.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver le contrat de délégation du service avec la société Réseau GDS du 01 avril 2014 au 31 mars 2054.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation, ses annexes et la convention de contrôle du branchement privé.

III) Compte Administratif 2013.

Monsieur le Maire délègue la présidence à Monsieur Christophe KAPPS, Adjoint au Maire. Ce dernier soumet à l'assemblée le Compte Administratif 2013 arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> : Dépenses :	101 067,42 €
Recettes :	139 068,55 €
Excédent d'exercice	38 001,13 €
<u>Section d'investissement</u> : Dépenses :	101 917,09 €
Recettes :	41 878,69 €
Déficit d'exercice	60 038,40 €
Le déficit global de l'exercice se monte à :	22 037,27 €
L'excédent de fonctionnement antérieur est de :	60 000,00 €
L'excédent d'investissement antérieur est de :	152 624,06 €
L'excédent global de clôture est de :	190 586,79 €

Monsieur Christophe KAPPS répond aux différentes questions posées par les membres du Conseil Municipal par rapport aux dépenses et recettes réalisées au courant de l'exercice 2013.

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2013, Monsieur le Maire quitte la salle.

**Le Conseil Municipal, après délibération
décide à l'unanimité,**

- **d'adopter le Compte Administratif 2013 ainsi présenté,**
- **d'affecter la somme de 38 001,13 €uros au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) du BP 2014,**

- de reprendre la somme de 92 585,66 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté) du BP 2014,
- d'affecter la somme de 60 000, au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du BP 2014.

IV) Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Maire soumet aux conseillers le Compte de Gestion de l'exercice 2013 établi par le Trésorier Principal de BRUMATH.

Les chiffres étant en concordance avec le Compte Administratif 2013 de la Commune de Donnenheim,

**Le Conseil Municipal, après délibération,
décide à l'unanimité,**

- d'adopter le Compte de Gestion 2013 ainsi présenté.

V) Bail emphytéotique concernant l'école RPI SUD.

La commune de Donnenheim, propriétaire du terrain cadastré, section 16, parcelle 251/4 d'une contenance de 75 ares a accepté de le mettre à disposition au profit de la Communauté de Communes pour y construire l'école et l'accueil périscolaire du RPI SUD.

Il convient à présent de formaliser la mise à disposition du terrain d'assiette de l'école et de la structure périscolaire sous la forme d'un bail emphytéotique entre la Commune de Donnenheim et la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

Les modalités de mise à disposition du terrain seraient les suivantes :

- le bien soumis au bail est constitué du terrain cadastré section 16, parcelle 251/4 d'une contenance de 75 ares,
- la durée du bail est de 99 ans,
- la redevance est de 1 € par an,
- si l'objet de la mise à disposition devait changer un avenant au bail sera nécessaire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
approuve**

- la mise à disposition, par bail emphytéotique, du terrain cadastré, section 16 parcelle 251/4 d'une contenance de 75 ares, propriété de la Commune de Donnenheim, au profit de la Communauté de Communes de la Région de Brumath, pour y construire l'école et la structure périscolaire du RPI SUD.

autorise

Monsieur le Maire à signer ledit bail rédigé par un notaire, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VI) Composition des bureaux de vote des élections municipales du 23 mars 2014.

Heures de présence	Elections municipales du 23 mars 2014
De 08 heures à 10 heures 30	REPP Guy OTT LELLIG Véronique HASE Brigitte
De 10 heures 30 à 13 heures	RIVAUD Benjamin GILLIG André RIBSTEIN Catherine
De 13 heures à 15 heures 30	SCHISSELE Stéphane RITLENG Daniel RIFF Aurélien
De 15 heures 30 à 18 heures	KAPPS Christophe PIERRON Jérôme GILLIG Thomas

X) Divers.

Néant.

Sur ce la séance est close.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur REPP Guy	
Monsieur BOCCAGE Jean-René	
Monsieur GRASS Marc	
Monsieur KAPPS Christophe	
Monsieur SCHISSELE Stéphane	
Madame HASE-TARIANT Brigitte	
Madame DAVID-ROESCH Christine	Absente excusée
Monsieur RITLENG Daniel	
Monsieur RIVAUD Benjamin	
Madame OTT-LELLIG Véronique	Absente excusée
Monsieur GILLIG André	